

**Département du Doubs**  
**Arrondissement de MONTBELLIARD**  
**Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700**  
**EXTRAIT n° 2023-82**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 13 septembre 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 13 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Gerard PATEREK. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIoT.. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL. Omar RABEL.

**Nbre de membres présents : 23**

**Nbre de suffrages exprimés : 30**

**Excusés :** Jean-Claude HERARD. Georgette CUENOT Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR

**Absents :** Claude STIQUEL. Valère NEDEY. Nadine MERCIER.

**Pouvoirs :**

Jean-Claude HERARD	pouvoir à M. Philippe GAUTIER
Georgette CUENOT	pouvoir à M. Denis NEDEZ
Roland GAMBERI.	pouvoir à M. Armando LOPES
Catherine PARROT	pouvoir à Mme Elisabeth COQU
Claude-Françoise SAUMIER	pouvoir à M. Pierre MOSSINA
Jean-Louis RENGGLI	pouvoir à M. Omar RABEL
Saniye AKDEMIR	pouvoir à Mme Stéphanie BOURQUIN

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 07 septembre 2023

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Dominique DANGEL ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 28 juin 2023 est adopté à **LA MAJORITE** des voix présentes et représentées ( 29 voix Pour, 1 abstention M. MOSSINA).

**PRESENTATION DES CONVENTIONS CONCERNANT LA CINQUIEME EDITION DE  
LA JOURNEE DEDIEE AUX ASSISTANTES MATERNELLES SUR LE THEME  
« PRENDRE SOIN DE SOI POUR PRENDRE SOIN DES AUTRES »**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230922-2023-82-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2023  
Date de réception préfecture : 22/09/2023

*Extrait du registre des délibérations n°2023-82***PRESENTATION DES CONVENTIONS CONCERNANT LA CINQUIEME EDITION DE LA JOURNEE DEDIEE AUX ASSISTANTES MATERNELLES SUR LE THEME « PRENDRE SOIN DE SOI POUR PRENDRE SOIN DES AUTRES »**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de leurs missions auprès des assistantes maternelles, les relais de la circonscription du Pays de Montbéliard (Etupes, l'Isle sur le Doubs, Valentigney, Voujeaucourt, Vieux Charmont) s'associent pour la cinquième édition de la journée dédiée aux assistantes maternelles. Les objectifs de cette journée sont de contribuer au développement de la qualité d'accueil au domicile des assistantes maternelles en rompant l'isolement de ces dernières, en valorisant leur métier et leur identité professionnelle, tout en développant leur professionnalisation. Cette journée aura lieu le 25 novembre 2023 au Centre Belon de Valentigney.

Différents intervenants seront présents lors de cette journée. Afin de formaliser leur participation, une convention est nécessaire pour chacun des intervenants. Les relais mutualisent le financement de cette action. Aussi, la liste des intervenants ci-dessous mentionne leurs coordonnées ainsi que le coût pour la ville de Valentigney.

- ✓ **MAVERICK MAGIE**, domiciliés 39 rue de Vandoncourt, 25230 Seloncourt, animera un spectacle de magie.  
Le coût de cette animation s'élève à 280 € à charge de la Ville de Valentigney.
- ✓ **Madame Den MUSTAPHA**, domiciliée 14 rue Salvator Allende, 90000 BELFORT, animera un atelier de découverte de danse orientale.  
Le coût de cette animation s'élève à 200 € à charge de la Ville de Valentigney.

Le budget global de l'activité s'élève à 480 € pour la Ville de Valentigney. Ce budget est financé par les subventions de la CAF qui sont allouées dans le cadre de la promotion de l'aide au départ en formation continue.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **DEMANDE** au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions,

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

**Le Maire,**

**Philippe GAUTIER**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230922-2023-82-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2023  
Date de réception préfecture : 22/09/2023